

jean et Plouigneau. Lloyd ne donne comme localité du Finistère que Camfrou, d'après Crouan.

Ornithopus ebracteatus Brot. : Térénez. Miciol ne signale cette espèce qu'à l'île Sterec (d'après de Guernisac), à Roscoff (d'après F. Camus), à l'île Callot et à l'île Ricard.

Ornithopus perpusillus L. var. **elongatus** Lamotte (= *O. intermedius* Roth) : Porz-Gwenn (1905). A cette station du Diben, de Creac'hque-rault avait signalé l'*O. roseus*. Miciol considérant cette espèce comme douteuse, émettait l'opinion que ce pouvait bien être l'*O. intermedius* Roth, qu'il citait à l'île Ricard et à l'île Louet. Ayant cherché en vain à plusieurs reprises et avec beaucoup de soins l'*O. roseus* et ne l'ayant pas trouvé; ayant au contraire récolté la variété *elongatus* de l'*O. perpusillus*, nous ne pouvons donc que confirmer l'opinion de Miciol et rayer du Nord-Finistère l'*O. roseus*.

(A suivre)

M. Lutz donne lecture de la communication ci-après :

Sur le *Sedum Clusianum* Guss.;

PAR M. ALFRED REYNIER.

Les botanistes furent invités, en 1901, par M. Georges Rouy (t. VII de sa *Flore de France*), à rechercher dans le Midi et en Corse le *Sedum Clusianum*. Je fis honneur à l'invitation en publiant (Bulletin de l'Académie Internationale de Géographie Botanique, n° de janvier 1903) les trois lignes que voici : « ? *Sedum Clusianum* Guss. Partout où croît, en Provence, le « *S. micranthum* Bast., on remarque de nombreux pieds se « rapprochant du *S. Clusianum*; ces deux Orpins sont-ils suffi- « samment séparables l'un de l'autre? » Depuis, j'ai poursuivi mes observations relativement à ce petit problème d'il y a dix ans; et, en 1910-1911, j'ai acquis la conviction de ne pas faire erreur quand j'ai distribué quelques exemplaires provençaux étiquetés : *Sedum Clusianum*. Garidel, *Histoire des Plantes qui naissent aux environs d'Aix*, 1715, m'avait intrigué par sa citation de deux formes de *Sedum* [*album* L.] dont la seconde paraissait correspondre, sinon au *Clusianum*, du moins au *micranthum*. Quoique ce dernier ne fût pas mentionné dans le

Catalogue de De Fonvert et Achintre, je reconnus, sur le territoire aixois, divers pieds se différenciant à coup sûr du *S. album type*. Toutefois il leur manquait des « tiges fertiles pubérulentes » : quant à ce, l'Orpin d'Aix n'accusait pas la moindre trace de pubérescence; mais, sur les tiges stériles, de courts poils glanduleux, en petit nombre, étaient apercevables. Dès lors, pareille pilosité, si faible qu'elle fût, ne suffisait-elle pas pour qu'on pût conclure à l'existence en France de la plante sicilienne de Gussone, du moment que tous les autres caractères (« fleurs petites; corymbes florifères divariqués; tiges fertiles élevées, dépassant souvent 20 centimètres »), dont parle M. Rouy dans sa diagnose du *Clusianum* cueilli par lui en Espagne, se montrent sur mes exemplaires d'Aix. Afin d'acquiescer une certitude plus complète de l'identité du *Sedum* de Provence avec celui du *Floræ Siculæ Synopsis*, je me suis procuré (— merci aux confrères qui m'ont facilité cette documentation —) le texte de Gussone et celui de L'Écluse, car il eût été imprudent de se fier aux commentateurs de leurs écrits; amplifier ou tronquer est trop habituel aux floristes modernes. Après l'examen consciencieux des descriptions latines reçues d'Italie et d'Allemagne, qu'il me soit permis de produire diverses remarques :

Historique. — Quand A.-P. De Candolle, en 1815, admit pour le *S. micranthum* de Bastard la valeur exagérée d'« espèce », l'ignorance qu'il avait de l'aire géographique exacte de cette plante l'empêcha de juger tout de suite que le *S. album* est un type subissant, selon la diversité des stats, maintes variations morphologiques, parmi lesquelles : taille plus ou moins élevée; fleurs plus ou moins grandes; feuilles allongées, courtes, renflées, amaigries, etc.; cependant l'auteur de la *Flore Française* (cf. 6^e vol., p. 523) soupçonna que l'Orpin de Bastard pourrait un jour n'être plus soutenable spécifiquement et descendre au rang de variété. Vingt-sept ans plus tard, Gussone eut tort bien davantage que De Candolle, à propos d'un *Sedum* de Sicile duquel le plus élémentaire scrupule scientifique aurait dû l'obliger à établir publiquement la différence d'avec l'Orpin de Bastard. Négligeant la comparaison, qui lui incombait, des deux plantes, le botaniste italien, *Flor. Sicul., Syn.* vol. I,

p. 316 (1842), créa une nouvelle espèce : *S. Clusianum*, en laissant croire que L'Écluse avait visé un Orpin silicien par son « *Sedum minus II* » ; or, si l'on se reporte au *Plantarum Historia*, lib. III, LIX (1601) de l'auteur prélinnéen, aucune mention ne s'y rencontre de la patrie dudit « *minus II* » : preuve évidente que l'Écluse visait une plante végétant partout (France non exclue) où croît le « *Sedum minus I* » : ce dernier répond sans conteste au *S. album type*, vulgaire dans l'Europe entière.

Au xx^e siècle, alors qu'une sage réduction devrait être à l'ordre du jour, certains exagérateurs continuent à séparer l'Orpin de Gussone de celui de Bastard-De Candolle, sous prétexte que le *Clusianum* est, par rapport au *S. album type*, une « race » non française, et l'autre, *micranthum*, une « variété » ubiquiste de celui-là. Avant la manifestation de pareille regrettable tendance à l'émiettement des espèces en races — parce que, prétend-on, la race rend un grand service au point de vue « pratique » dans la classification, — l'Orpin de L'Écluse n'avait pas été pris, chez nous, en considération plus grande que comme un pur synonyme du *micranthum* : cf. Boreau, *Flore du Centre* ; Grenier et Godron, *Flore de France*. Pour s'expliquer que Boreau et Grenier (blâmables de ne pas avoir fait quitter au *Sedum* de Bastard le rang spécifique accordé à la légère par De Candolle) aient eu une conception si peu importante de la plante de Gussone, on est amené à croire que des exsiccata italiens passèrent sous leurs yeux sans leur dévoiler des particularités sérieusement dignes d'être mises en relief. Si bien, que nul botaniste herborisant en France n'a jamais pris la peine de chercher et de signaler une station où les amateurs auraient pu, en y venant cueillir le *Clusianum*, rendre hommage au créateur de l'Orpin de Sicile, précieux pour l'enrichissement de collections vaniteuses où naguère brillait encore comme insigne *species rara* le *S. turgidum* de Ramond ! (Du sommet des Pyrénées où l'on cantonnait théoriquement cette insignifiante sous-variété *turgidum*, elle est descendue aujourd'hui jusqu'en basse Provence : Aix ! Toulon !)

Caractères particuliers ? aux *Sedum micranthum* et *S. Clusianum*. — a) Boreau fut-il distrait quand il écrivit, sur le compte du *S. micranthum* (« *S. Clusianum* » étant joint par lui à titre

synonymique) : « fleurs parfois *lavées de rose*, ainsi que toute la plante; pétales *un peu aigus* »? En face de ces deux assertions de l'auteur de la *Flore du Centre*, nous pourrions demeurer perplexes; car, d'un côté, M. Rouy, *op. cit.*, appuie pour que l'on reconnaisse à l'*Orpin de L'Écluse* des fleurs « lavées de rose » et des pétales « subaigus »; d'un autre côté, Boreau ne saurait être cru coupable d'avoir ajouté fantaisistement à la description de la plante de Bastard des caractères pris au *Sedum* d'Italie, d'Espagne et d'Algérie (trois pays voisins où l'on nous convie à aller étudier le *Clusianum*). Sortons de perplexité: le botaniste d'Angers a fort bien aperçu les fleurs lavées de rose et les pétales un peu aigus, ces détails morphologiques n'étant pas le moins du monde spéciaux à l'*Orpin de L'Écluse*. Cariot, *Étude des Fleurs*, assure, en effet, que dans la région lyonnaise, les fleurs du *S. micranthum* sont « quelquefois roses » et Mutel, *Flore du Dauphiné*, assure aussi avoir trouvé à la Moucherolle un pied de *S. album type* avec tiges et fleurs roses. Remarquons, d'ailleurs, que Gussone se borne à dire de son espèce *Clusianum*: « floribus *albis*... petala rubro-carinata »; à ses yeux la teinte purpurine n'était donc guère un caractère de grande importance.

b) Nous avons pris note, tantôt, que Boreau affirme les pétales du *micranthum* être « un peu aigus » et que M. Rouy revendique pour l'*Orpin* italien le détail: « pétales subaigus ». Ces deux floristes adoptent pour terme de comparaison le *S. album type*, qui a les pétales obtus. Avec plus d'exactitude, si nous plaçons côte à côte la plante de Bastard et celle de Gussone, nous voyons qu'elles ont les pétales absolument identiques: « petala *acutiusecula* », comme s'exprime le *Floræ Siciliae Synopsis*. En conséquence, il y a double emploi quand M. Alfred Chabert (*Deuxième Note sur la flore d'Algérie*, cf. Bulletin de la Société Botanique de France, 1889) attribue à la « variété *Clusianum* » des pétales « aigus », pour la distinguer de l'« espèce *micranthum* ». M. Rouy ajoute que l'*Orpin de L'Écluse* montre

1. M. Chabert a suivi la manière de voir de Boreau, de Grenier et Godron et de Nyman, *Conspectus Floræ Europææ*; mais ces auteurs ont mal jugé en maintenant au *S. micranthum* le rang spécifique. Très judicieuse, au contraire, est l'initiative de notre distingué confrère de Chambéry, en ce qu'il subordonne le *Clusianum* au *micranthum*.

parfois des pétales « acuminés » : il est présumable que cet acumen a été seulement aperçu sur quelques pétales rendus difformes par la dessiccation.

c) Il est en outre spécifié, par M. Rouy, que, chez le *S. Clusianum*, les étamines sont « aussi longues que la corolle et non d'un tiers au moins plus courtes » ; mais cette comparaison est encore faite entre l'Orpin de Gussone et le *S. album type* ; tout autre est le résultat si l'on mesure les étamines du *Clusianum* et celles de son plus proche voisin le *micranthum* ; il est indéniable qu'alors les étamines atteignent, à un demi-millimètre près, la longueur des pétales respectifs ! Au surplus, Gussone, connaissant mieux, certes, que quiconque sa plante, dit, sans ambiguïté : « filamenta corollam subæquantia » ; ce terme *subæquantia*, si approximatif soit-il, n'est pas du tout changeable licitement en « aussi longues... », j'en appelle à ceux qui ont dû maintes fois reconnaître la vérité du dicton « Traduttore, traditore » !

Importance fort médiocre, dans la question du *Sedum Clusianum*, du caractère emprunté aux poils. — a) C'est l'expression *poilues-glanduleuses* (non « velues, glanduleuses ») qui convient aux tiges stériles du *Clusianum* provençal : on y chercherait en vain des glandes éparses parmi les poils d'une surface « velue ». Il est utile de prévenir de cela, parce que, relativement à un autre Orpin, *S. dasyphyllum* L., M. Burnat, *Flore des Alpes-Maritimes*, a dû faire observer que, chez la variété *adenoclada*, les axes de l'inflorescence sont *hérissés-glanduleux*, non recouverts de la simple « pubescence » annoncée, par M. Rouy, comme visible dans la variété *genuinum* Gr. et Godr. Du reste, à propos du *S. Clusianum*, Parlatores, *Fl. Ital.*, IX (1890), p. 61, dit : « minutissimè parcè glanduloso-pilosa » ; et Fiori et Paoletti, *Fl. anal. Ital.*, I (1898), p. 540, confirment par : « parcamente et minutissimamente peloso-glandulosa ».

b) M. Rouy assure qu'en ce qui concerne les feuilles des rejets stériles de *S. Clusianum*, elles sont « plus velues que chez le *S. album type* » ; ce peut être valable pour l'Espagne, mais certainement pas en France où, à ma connaissance du moins, le *S. album type* ne montra onques la plus minime villosité !

c) Le petit nombre de poils glanduleux perceptibles par l'œil nu ou armé d'une loupe, sur les tiges stériles de mes exemplaires d'Aix, ne peut former obstacle à l'identification avec la plante de Gussone; car on remarquera que, dans le texte de L'Écluse et sur son dessin, il n'est rien dit ni figuré ayant rapport à une pilosité quelconque. Quant à Gussone, il ne donne point son *Sedum* comme toujours velu : au contraire, il le qualifie d'abord de « *Sedum glabrum* », puis il restreint cette généralisation par un détail : « caules aliquando puberuli ».

d) En matière de trichologie, j'eus l'occasion d'interviewer M. Raymond Hamet, qui poursuit, au Muséum de Paris, une étude des *Sedum* du globe. Nombre d'exemplaires vivants de France et de l'étranger ayant passé sous ses yeux, l'opinion de ce spécialiste a une importance générale qui éclaire le cas des tiges « aliquando puberuli » du *Clusianum* : « Il existe, me dit-il, dans la plupart des *Sedum*, deux séries : l'une glabre, l'autre pubescente : phénomène de variation parallèle qui semble le plus souvent indépendant de la dispersion géographique des individus considérés. Dans une même région, quelquefois dans un unique endroit, on observe les deux états. »

Rang discernable, en **Systematique**, aux *S. micranthum* et *S. Clusianum*. — Plus personne, maintenant, n'accorde à l'Orpin de Bastard le rang d'espèce. Alph. De Candolle (*Prodromus*) avait donné le courageux exemple de l'inscrire comme variété du *S. album*; Loret a rectifié dans ce sens, 2^e édit. de la *Flore de Montpellier*; M. Bonnet, *Petite Flore Parisienne*, le déclare aussi : variété; MM. Battandier et Trabut, *Flore d'Algérie*, n'y voient de même qu'une variété (nota bene : avec pour synonyme : *S. Clusianum* Guss.); M. Rouy, enfin, qui, en 1876, *Bulletin de la Société Botanique de France*, et, en 1887, revue *Le Naturaliste*, accordait au *S. micranthum* le droit d'autonomie, concède, en 1901, *Flore de France*, que c'est une variété non supérieure en valeur au *S. turgidum* de Ramond. Ladite dépendance variétale de l'Orpin blanc est si peu stable, que Lloyd, *Flore de l'Ouest*, avouait : « Le *S. micranthum*, très voisin du *S. album*, est quelquefois difficile à distinguer de son congénère »; M. Burnat, *op. cit.*, est d'une opinion identique : « On est souvent embarrassé lorsqu'il s'agit d'attribuer certains

échantillons au *S. album type* ou à la variété *micranthum*. »

Fatalement, le *Clusianum* doit subir la déchéance du *micranthum*, subordonné qu'il est à ce dernier par de nombreux individus mixtes établissant une chaîne d'attache. Impossible de le classer au-dessus du rang de *sous-variété* de la variété *micranthum*. A tout prendre, il serait loisible de créer une *forma* (degré de nomenclature qui orthodoxement prend place au-dessous de sous-variété) *puberula* pour les échantillons pubérolents d'Italie; mais à quoi bon, puisque le « *Sedum minus II* » est figuré absolument glabre par L'Écluse!

Improbabilité de faire admettre le *S. Clusianum* comme valable « race ». — Je reconnais aux compteurs de poils le privilège, si cela peut leur plaire, d'établir des espèces ou sous-espèces trichologiques malgré l'aphorisme du *Philosophia Botanica* de Linné : « *Hirsuties loco et ætate facillimè deponitur* »; mais il y a loin de semblables créations onomastiques éphémères à une « race » destinée à être inscrite à demeure dans des livres classiques sérieux. Pour faire admettre la « race *Clusianum* », il faudrait fournir la preuve que, non au moyen de boutures, mais par graines semées en lieux agrestes, quatre détails d'ordre végétatif se maintiennent : 1° indument *plus* fourni; 2° divarication *plus* grande des rameaux des corymbes florifères; 3° tiges fertiles *moins* basses; 4° tiges stériles *moins* courtes. Or, les « plus » et « moins » ayant à soutenir une lutte contre le polymorphisme de l'espèce *S. album*, le résultat des semis est à prévoir, hélas! inéluctablement non confirmatif de la stabilité obligatoire pour la légitimation d'une valable *race Orpin de L'Écluse*.

CONCLUSION. — En fin de compte les multiplicateurs devront se contenter de la *sous-variété Clusianum*, digne, malgré son peu de valeur, d'être maintenue dans les Flores à cause de la priorité revenant à L'Écluse pour la distinction qu'il sut faire de deux *Sedum* : « *minus I* » (*S. album* L. *type*) et « *minus II* » (var. *micranthum* et sous-var. *Clusianum*).

A la suite de cette communication M. Rouy fait les remarques suivantes :

Il rappelle qu'il a publié en 1881 (*Naturaliste* du 15 octobre) un travail sur les *Sedum album* L., *turgidum* Ram., *micranthum* Bast. et *Clusianum* Guss. où il considérait ce dernier comme espèce en donnant la diagnose *in-extenso* de Gussone. Depuis lors, dans la *Flore de France* (VII, p. 117) établissant la hiérarchie des subdivisions de l'espèce en sous-espèces, formes (ou races), variétés et sous-variétés, il a admis le *S. Clusianum* Guss.! *verum* (*non bot. plur.*) comme race du *S. album*, d'après ses études personnelles sur le vif et en herbier, cette race méditerranéenne ne lui étant pas plus connue en France en 1904 qu'en 1881. La valeur taxinomique du *S. Clusianum* Guss. dépend évidemment, pour chacun, de l'idée qu'on se fait des subdivisions de l'espèce : cette valeur est donc tout à fait individuelle; mais elle doit être basée sur des faits exacts, c'est-à-dire sur l'examen d'exemplaires bien déterminés, et l'on ne peut que regretter que l'auteur de la communication n'ait pas joint à celle-ci, pour la Société, quelques parts de sa plante.

M. H. de Boissieu fait la communication suivante :

Une Mélastomacée asiatique d'un genre africain;

PAR M. H. DE BOISSIEU.

L'espèce qui fait l'objet de la présente communication est de Cochinchine et richement représentée dans l'herbier Pierre, où j'étudie actuellement les Mélastomacées pour la *Flore de l'Indo-Chine*. Elle appartient au genre *Dissotis*, de la tribu des Osbeckiées, dont tous les représentants connus jusqu'ici étaient africains. L'espèce nouvelle a de très grandes affinités avec certaines espèces, assez répandues dans les herbiers, du Congo, de la région du Zambèze, etc.

Le genre *Dissotis* est caractérisé par des étamines très inégales, à connectif longuement appendiculé à la base (dans le prolongement de l'anthère), un ovaire poilu surtout au sommet, un fruit capsulaire, etc. Le port est celui d'un *Osbeckia*. Coïncidence assez curieuse : une espèce assez commune d'*Osbeckia* de Cochinchine l'*O. cochinchinensis* Cogn. appartient à la section des *Osbeckia* appelée *Pseudodissotis* par Cogniaux, caractérisée